



## Bien-être des enseignant·e·s

### Résolution de l'AG AVEP2 - SPV du 17 septembre 2020 relative à la profession enseignante

Considérant, notamment :

- Le Règlement relatif à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail de l'Administration cantonale (RSST), article 1, alinéa 1 : *Le Conseil d'État prend les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail au sein de l'Administration cantonale (ci-après : Administration)* ;
- l'accroissement des tâches administratives par les enseignant·e·s dans les actes quotidiens ;
- la Résolution de l'AD SPV du 28 mai 2015, relative à la surcharge administrative des enseignant·e·s ;
- le Rapport de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail, *Enquête sur la santé des enseignants* de juillet 2017
- les 20% de jeunes enseignant·e·s qui quittent la profession après quelques années de pratique, OFS 2014 - <https://www.letemps.ch/suisse/maetre-jeunesprofesseurs-lecole>).
- l'augmentation des arrêts maladie pour burn out, de facto, cela doit aussi être le cas dans l'enseignement. <https://www.rts.ch/info/suisse/11006478-les-arrets-maladie-pour-burn-out-ont-explose-depuis-2012-rapporte-la-nzz.html>
- la volonté d'une école à visée inclusive de facto, la présence d'élèves avec des difficultés de plus en plus importantes.

**L'AG de l'association du cycle 2 de la SPV réunie le 17 septembre 2020, à Lausanne, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture :**

- de rappeler aux directions que la conférence des maîtres doit être consultée sur les choix concernant l'utilisation des ressources ;
- de garantir les moyens financiers suffisants à l'application de la LEO, spécialement pour l'inclusion des élèves à besoins particuliers et les mesures socio-éducatives ;
- de favoriser le coenseignement dans les classes plus difficiles ;
- de favoriser les échanges de pratiques entre enseignant·e·s, notamment par des visites dans les classes des degrés supérieurs ou inférieurs ;
- d'augmenter les périodes ressources des secrétariats pour diminuer la surcharge administrative des enseignants ;
- d'optimiser l'utilisation des plateformes informatiques, afin que celles-ci ne soient pas un doublon des charges administratives déjà existantes ;
- que les Directions fournissent les horaires début juillet pour que les enseignant·e·s puissent s'organiser au mieux ;
- de favoriser les moyens financiers pour les PPLS, afin que les situations d'élèves à besoins particuliers soient prises en charge rapidement avant de se détériorer et de peser sur la classe.

L'Assemblée générale de l'Association du cycle 2 - SPV  
Lausanne, le 17 septembre 2020